



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFETE DE LA DORDOGNE

Direction départementale des territoires
SEER- RDPF
Cité administrative
24024 Périgueux cedex
Tél : 0553455666

ARRÊTE n° 24-2016-12-23-010
approuvant la stratégie locale de gestion du risque d'inondation
du territoire à risque important d'inondation de PERIGUEUX

La Préfète de la Dordogne
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

Vu la directive 2007/60/CE du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2007 relative à l'évaluation et à la gestion des risques d'inondation;

Vu le Code de l'environnement, notamment ses articles L.566-8 et R.566-14 à R.566-17 relatifs à l'élaboration des stratégies locales pour les territoires dans lesquels il est identifié un risque d'inondation important;

Vu l'arrêté interministériel du 7 octobre 2014 relatif à la stratégie nationale de gestion des risques d'inondation;

Vu l'arrêté du 21 mars 2012 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant l'évaluation préliminaire des risques d'inondation du bassin Adour-Garonne;

Vu l'arrêté n° 2013-015 du 11 janvier 2013 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant la liste des territoires à risque important d'inondation (Tri) du bassin Adour-Garonne, dont le Tri Périgueux;

Vu l'arrêté n° 2014337-0002 du 3 décembre 2014 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant les cartes des surfaces inondables et les cartes des risques d'inondation pour les territoires à risque important d'inondation du bassin Adour-Garonne;

Vu l'arrêté du 11 mars 2015 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne arrêtant la liste des stratégies locales, leurs périmètres, leurs délais d'arrêt et leurs objectifs;

Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2015 du préfet de la région Midi-Pyrénées, préfet du département de Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne portant approbation du plan de gestion des risques d'inondation 2016 – 2021 du bassin Adour-Garonne;

Vu l'arrêté du préfet de la Dordogne du 15 février 2016 portant désignation des parties prenantes de la stratégie locale de gestion des risques d'inondation pour le territoire à risque important de Périgueux;

Vu l'avis favorable du préfet de la région Occitanie, préfet de la Haute-Garonne, préfet coordonnateur du bassin Adour-Garonne du 8 décembre 2016, sur la stratégie locale de gestion des risques d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Périgueux;

Sur proposition du directeur départemental des territoires de la Dordogne:

ARRÊTE

Article 1er – La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Périgueux est approuvée.

Article 2 – La stratégie locale de gestion du risque d'inondation du territoire à risque important d'inondation de Périgueux est consultable à la préfecture de la Dordogne, à la direction départementale des territoires de la Dordogne, à l'établissement public territorial de bassin de la Dordogne Epidor ainsi que sur les sites internet <http://www.dordogne.gouv.fr> et <http://www.eptb-dordogne.fr>.

Article 3 – Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Dordogne et une copie sera notifiée à l'ensemble des parties prenantes de la stratégie.

Article 4 – Le secrétaire général de la préfecture de la Dordogne, le directeur départemental des territoires de la Dordogne, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Périgueux, le 23 DEC. 2016

Préfecture de la Dordogne
Secrétariat Général

La préfète

Jean-Marc BASSAGET